La Feuille de Tilleul n° 17

Janvier 2025

COMMUNE DE TILLENAY

1 Rue de l'Abreuvoir
21130 TILLENAY

Téléphone : 03 80 31 42 66
@ : mairie.tillenay@wanadoo.fr

Retrouvez Tillenay sur l'application mobile IntraMuros

Ouverture mairie :

Mardi de 11h à 12h et de 16h à 18h
Mercredi de 14h à 16h
Vendredi de 11h à 12h et de 15h à 17h

Permanences :

Maire : les vendredis de 16h30 à 18h00
1er Adjoint : les mardis de 16h30 à 18h00



Le 11 janvier dernier, M. Christophe Febvret, maire de Tillenay et le conseil municipal ont donné rendez-vous aux habitants pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Un moment d'échanges et de convivialité à laquelle ont participé quelques 200 personnes.

Sommaire :

- Edito
- Bonne année 2025 !
- Vie communale
- Les écoliers ont la parole
- City-stade
- Retour sur la fin d'année 2024
- Informations diverses
- Vie associative

EDITO

Chose promise, chose due !

Nous vous l'annoncions lors de la parution de la dernière Feuille de Tilleul, le chantier de « modernisation » de notre journal communal a commencé avec ce premier numéro de 2025.

La dernière parution étant proche, les rubriques restent les mêmes pour ce numéro à quelques exceptions près.

Vous y trouverez également des comptes-rendus des conseils municipaux plus allégés et se concentrant sur les points essentiels avec la volonté de rendre compréhensives, toutes les décisions prises par le Conseil Municipal.

Il s'agit d'un travail qui se fera sur le moyen terme et vos retours sont toujours bienvenus pour d'autres informations que vous pourriez souhaiter.

Nous vous souhaitons une bonne lecture en espérant que cette nouvelle édition ainsi que les prochaines, vous permettront d'apprécier la vie quotidienne dans notre commune de Tillenay !

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032

Bonne année 2025 !

J'ai le plaisir de m'adresser à vous, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel : tous mes vœux, de santé et de bonheur, se tournent naturellement vers vous et vos familles.

Vœux de réussite, qu'elle soit professionnelle et personnelle.

En ce début de nouvelle année, mes pensées vont tout particulièrement vers celles et ceux qui sont dans la peine ou la souffrance.

Je tiens à remercier les adjoints, les conseillères et conseillers municipaux, pour leur investissement au sein de la vie municipale ainsi qu'à notre personnel communal qui, au quotidien, assure consciencieusement sa mission de service public.

A chacun d'entre eux, je présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans leurs projets personnels, familiaux, meilleurs vœux de santé.

Il est de tradition lors de notre cérémonie de vous présenter un bilan des principales actions menées par la municipalité au cours de l'année écoulée et celle à venir.

Malgré une conjoncture politique difficile, nous avons continué d'avancer, avec la conviction que chaque effort contribue à l'avenir de notre commune.
L'état, engagé dans un plan de réduction de ses dépenses, impose des contraintes budgétaires croissantes aux collectivités.
Investir coûte de plus en plus cher et les aides de l'état se raréfient.

Nous avons choisi de poursuivre les projets essentiels pour le bien-vivre de nos habitants et l'attractivité de notre territoire, tout en veillant à la préservation de nos finances.

Ainsi, l'année 2024 a vu la réalisation de la dernière tranche des travaux d'aménagement des trottoirs, rue du Quartier. Par la suite, le Conseil Départemental a réalisé ceux de la chaussée.

2024 a été aussi l'année de la réfection de la chaussée rue de l'Abreuvoir et celle d'un tronçon très dégradé chemin du Boutrans.
Nous avons dû remplacer également notre broyeur d'accotements et nous avons perpétué les petits travaux d'embellissement et d'entretien de notre patrimoine.

L'année 2025 verra la continuité de certains aménagements et équipements :
La fin des travaux du city stade est attendue pour fin mars si les conditions climatiques ne continuent pas à nous jouer des tours.

La réfection de la chaussée d'un nouveau tronçon dégradé chemin du Boutrans sera effectuée.

Notre tracteur agricole arrivé « au bout du bout » sera remplacé.

Les travaux pour les confortements des berges du fossé de la Venotte d'en bas sont attendus avant l'été.

L'aménagement au carrefour Chemin des Montants/Grande Rue, pour l'élargissement et la sécurisation de la voie, est programmé au premier trimestre de cette année.

L'accès handicapé et l'issue de secours de l'école seront aménagés.

La signalisation horizontale dans diverses rues sera réalisée ou rafraichie.

Bien sûr, tout ne se passe pas toujours comme prévu, ni au rythme souhaité, mais nous maintenons le cap sur ces projets, au-delà des difficultés techniques et administratives. Ils s'échelonneront dans le temps afin de participer à l'équilibre budgétaire.

Notre village ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans la présence à nos côtés, de nos partenaires institutionnels et je les en remercie. Nous les connaissons tous très bien. Je veux parler des services de l'Etat, de la Région, du département, de notre communauté de commune CAP Val de Saône.

Je salue et remercie l'ensemble de l'équipe enseignante, ainsi que tous les bénévoles de nos associations, pour leurs implications dans notre commune aux cotés de l'équipe et du personnel municipal.
C'est rassurant pour un maire de savoir qu'il n'est pas seul et qu'il peut compter sur les acteurs qui œuvrent au quotidien.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la tolérance, de la solidarité et qu'elle vous apporte, sérénité, joie de vivre et épargne votre santé.

Belle année 2025 !

Christophe FEBVRET – Maire de Tillenay
Extrait du discours de M. le Maire lors de la cérémonie des vœux du 11 janvier 2025

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032

Vie communale

Conseil municipal du 02 août 2024

Forêt (délibération 2024-08-04)

Etat d'assiette de l'année 2024 (vente de bois)

L'ONF avait estimé le volume du bois à vendre pour 12 500,00 € environ, mais le lot n'a pas trouvé preneur lors de la vente de Beaune.
M. Le Maire rappelle que l'abattage est nécessaire pour des raisons d'ordre sanitaire, le bois étant notamment sec etc.

La proposition de l'ONF est de prendre en charge ces travaux (fûts, chênes et futaies) (volume d'environ 138 m3).
Montant prévisionnel de la vente : 12 526.00 € H.T. auquel il convient de déduire différents frais :
– 3 595.00 € H.T. de charges d'exploitation prévisionnelles,
– 621.00 € H.T. de frais de gestion de chantier et organisation logistique,
– 125.00 € H.T. de frais de recouvrement
Soit une recette finale prévisionnelle de l'ordre de 8 185.00 € H.T.
Les parcelles concernées sont les N° 13 à 16, 18 à 20, 4 et 6.

La question est posée au conseil d'accepter ou non cette convention avec comme précision et rappel « que lorsque le bois est tombé au sol, on ne le touche plus ».

De l'avis du conseil et à l'unanimité, il ressort qu'il faut mieux opter pour cette convention qui économiquement reste intéressante plutôt que de ne jamais trouver preneur.

Urbanisme (délibération 2024-08-05)

Il s'agit de donner délégation à Monsieur Jean-Pierre GILLE qui s'est porté candidat pour signer en lieu et place de M. Le Maire tout document d'urbanisme se référant à un projet dans lequel M. Le Maire serait intéressé.

Le Conseil Municipal n'a pas d'objection et adopte cette délibération à l'unanimité.

Finances (délibération 2024-08-06)

Le SICECO (Syndicat InterCommunal d'Energie de Côte d'Or) a informé la commune que le plafond de la redevance dite « provisoire » a été modifié.

Cette redevance dont il est question ici concerne les chantiers de travaux portant sur les réseaux de distribution de l'électricité et du gaz.
La commune perçoit à ce titre des fonds au titre de dédommagement.

Notre collectivité peut décider de le passer de 10% à 20% du montant de la RODP de base et qu'il convient de prendre une délibération pour que le nouveau mode de calcul s'applique le cas échéant.

Dans le cours des discussions, M. Le Maire précise que la commune ne devrait être que très peu concernée (la commune étant traversé quasi exclusivement par des routes départementales). Il ressort que cette proposition est favorable à la commune.
Elle a donc été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Informations diverses :

- L'association Bouge ton Ecole porte un projet d'installation d'un abri devant l'école. Il devra être présenté au Conseil Municipal.
- L'école sollicite la commune pour l'achat d'un nouveau tableau numérique (coût : 2 098,80 € TTC).
- Logement communal (2ème étage) : la chaudière a dû être remplacée compte-tenu de sa vétusté (4 497,49 € TTC) et un désembouage a été effectué (1 297,40 € TTC).
- Fossé « La Venotte d'En Bas » : la définition du projet est en cours.

C'est quoi la Redevance d'Occupation du Domaine Public ? Depuis 1953, le paiement d'une redevance est obligatoire pour tout occupant privé du domaine public, notamment pour les réseaux (gaz, électricité, télécommunications) et est donc au bénéfice des collectivités auxquelles il appartient. Elle est percevable annuellement par les collectivités pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public. Les redevances sont calculées en fonction des avantages procurés au titulaire de l'autorisation, et pour que les collectivités les perçoivent, une délibération est nécessaire.

La liste des délibérations et procès-verbaux du Conseil Municipal sont disponibles sur le panneau d'affichage de Commune ou sur simple demande.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032

Conseil municipal du 10 octobre 2024

Forêt (délibération 2024-10-04)

Adhésion à la certification de gestion durable de la forêt communale

Il s'agit d'une charte guide les communes dans une gestion responsable de leurs forêts. La commune adhère à cette charte depuis 2005 et est reconduite tous les 5 ans.
L'engagement financier pour ces 5 années est de 168,89 € TTC.

Cette charte apporte également une garantie sur la vente de bois et donc sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cette charte.

Forêt (délibération 2024-10-06)

Affouages – tarifs 2024 / 2025

Il reste des taillis et des têtes de chêne à proposer en affouages sur les parcelles 13, 14 et 16. Il convient de pratiquer en priorité une éclaircie des jeunes chênes sur les parcelles 24 et 25 pour permettre une croissance homogène des arbres.

Concernant le tarif, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le tarif au stère de 6 € pour les taillis, cloisonnements et têtes de chênes.

Bail emphytéotique (délibération 2024-10-07)

Restaurant « Le Barrage »

En 2007, un bail emphytéotique (99 ans) a été envisagé pour une parcelle attenante au restaurant (425 m² environ) pour la construction d'un hôtel.
Le restaurant étant en passe d'être vendu, il convient d'abroger cette délibération étant donné qu'aucune construction n'est possible dans cette zone inondable et que ce bail n'a pas été signé.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Ressources humaines (délibération 2024-10-08)

Prévu par le Code du Travail, le Document Unique évalue l'ensemble des risques professionnels des agents. Le Centre de Gestion (CDG) propose une aide technique pour les collectivités.
Il est proposé de solliciter le CDG afin d'être accompagné sur la procédure à suivre et le suivi de la démarche qui fera l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Salle ERL (délibération 2024-10-09)

Règlement d'utilisation et de location / nouveaux tarifs

Compte-tenu de l'augmentation des coûts des matériels, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement de location de la salle ERL. Les modifications sont les suivantes :
Remplacement du matériel : table cassée (facturée 500 € TTC) / chaise cassée (facturée 125,00 € TTC).
Chèque de caution demandé pour les dégradations : 1 000,00 € TTC
Chèque de caution demandé dans le cas du nettoyage ou rangement non effectué : 250,00 € TTC.
Retenus sur caution : ordures ménagères non enlevées (60,00 € TTC) / tri bac jaune non effectué (60,00 € TTC).

Pour les coûts de location à compter du 1er janvier 2025, le tarif pour les particuliers et associations extérieurs à la commune passe à 500 €. Pour un jour férié en semaine, la même tarification que pour le week-end sera effectuée.
Le Conseil Municipal après débat, approuve ces décisions à l'unanimité.

Association syndicale autorisée (délibération 2024-10-10)

Une association syndicale pour l'entretien des fossés (assainissement agricole) a été constituée le 13 septembre 1934. N'ayant plus d'activité depuis de nombreuses années (depuis les années 1990), la DRFiP a demandé à la préfecture la dissolution de cette association. Il est demandé à la commune d'accepter le transfert de l'actif et du passif de cette association :
- 4,57 euros de parts sociales et -108,06 euros de trésorerie.

Les membres du conseil débattent sur l'entretien des fossés agricoles aujourd'hui qui n'est plus réalisé. De ce fait, la question est posée de s'assurer que ce transfert de compte dans le budget communal ne veuille pas dire que l'assainissement agricole devienne à la charge de la commune.
Dans ce sens, les élus pensent ne pas disposer d'assez d'éléments pour traiter ce sujet et votent contre le transfert à l'unanimité.

Forêt (délibération 2024-10-05)

Il s'agit de la parcelle 26 d'une surface de 2,71 ha avec un report de la coupe blanche en début de mandat dans le but d'équilibrer le budget. Aujourd'hui, l'ONF propose une coupe de régénération en 2027.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032

Les écoliers ont la parole

« Casse-Noisette » et « Le mystère Ferdinand » s'invitent à Tillenay.



A la veille de Noël, les élèves de l'école de Tillenay ont proposé une lecture aux ainés du village.

Le 20 décembre, les personnes âgées de Tillenay ont été invitées par les élèves de l'école à écouter des contes de Noël.

Chaque personne concernée a reçu une lettre rédigée par un élève de cours moyen, l'invitant à venir se divertir lors d'une lecture oralisée par les enfants.

Une dizaine de personnes a répondu présente. Deux groupes se sont formés : le premier a pu écouter la lecture de « Casse-Noisette » par les CM à la salle des fêtes, tandis que l'autre groupe a suivi les CE dans leur classe pour entendre « Le mystère Ferdinand ».

Après ce moment divertissant, un gouter a été servi à tous les élèves de l'école, ainsi qu'à toutes les personnes présentes. Les élèves ont offert un pot à cookies à tous les participants pour les remercier de leur présence.

Les élèves tiennent à remercier les ainés qui ont répondu à leurs courriers et qui ont pu venir à la lecture. Cette rencontre donne du sens à leurs apprentissages et favorise les échanges intergénérationnels dans la commune.

Article rédigé par les élèves de la classe de CM de Tillenay

City-stade

Les travaux du city-stade ont bien avancé. Si à l'origine, le chantier devait être terminé à la fin 2024, les conditions météo n'ont pas été propices pour pouvoir réaliser la pose du revêtement dans de bonnes conditions.

Ainsi, il a été convenu avec la société VDS, titulaire du marché, de décaler la fin du chantier au printemps 2025.

Réaliser le revêtement dans des conditions d'humidité comme nous l'avons connu, ne lui permettrait pas une bonne tenue et verrait son état très vite dégradé, au risque de devoir le refaire…

En vous promenant près du lac, vous pourrez avoir un aperçu du futur espace.



Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032

Retour sur la fin d'année 2024





La fin de l'année rime avec Noël et évènements festifs en tout genre.

Dans notre commune comme beaucoup d'autres et depuis de nombreuses années, la fin d'année est l'occasion de réunir nos ainés pour le traditionnel repas.
Au menu cette année : entrée à base de saumon, bœuf de 12 heures et son gratin dauphinois, fromage et petite bûche au chocolat.



Dans l'après-midi, les enfants du groupe de danse de l'Amicale sont venus avec leurs parents pour donner une représentation aux spectateurs du jour, avant de profiter d'un goûter partagé.

L'occasion pour les enfants d'initier les participants à quelques pas de danse !



Autre tradition, les colis pour les ainés ont été distribués le samedi 21 décembre par les membres du conseil municipal.

Constitué de petits produits sucrés et salés, ce colis est distribué à tous les habitants de 70 ans et plus sous deux formats : individuel ou couple.

Les personnes hospitalisées ou en EPHAD ne sont pas oubliées et bénéficient également d'un colis avec des produits adaptés à leurs éventuelles contraintes.

86 colis ont donc été distribués au cours de cette session 2024 !

Chauds les marrons !

Là aussi c'est désormais une habitude qui est en train de progressivement s'installer : la soirée vin chaud et marrons chauds co-organisée par la Commune et l'école.

3ème édition pour cette soirée placée sous le signe de la convivialité, même si la chaleur n'était pas présente, les participants ont pu se rapprocher des différents points de chaleur et profiter des boissons chaudes pour braver les températures négatives.

Les enfants de l'école ont entonné des chants de Noël à l'occasion de la venue du Père Noël avec son traineau !

Les institutrices ont assuré la vente de produits confectionnés par les enfants, l'association Bouge ton Ecole a tenu une petite buvette, sans oublier la Poissonnerie d'Auxonne qui a proposé une dégustation appréciée, d'huîtres ainsi que Pizza Factory qui a déménagé à côté de la mairie pour cette occasion.

Encore une belle soirée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur !

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032

Informations diverses

- Ramassage des déchets : une nouvelle opération de nettoyage citoyen de la commune aura lieu à Tillenay le 22 mars 2025. Rendez-vous devant la mairie à 08H00.

- La cérémonie du 8 mai se déroulera à 11H15 au monument aux morts de la commune (à côté de l'église) et sera suivi d'un moment de convivialité.

- Nouveaux habitants : n'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie ! Vous pouvez également télécharger gratuitement l'application mobile IntraMuros qui vous permet de recevoir toute l'actualité de la commune.

- Vigilance ! On nous signale de plus en plus de démarchages par téléphone et/ou à domicile par des sociétés agissant soi-disant avec l'accord de la commune (et en citant le nom des élus). Nous vous invitons à la plus grande vigilance face à ces abus, la commune n'autorisant pas ces actions sur son territoire.

- Du 1er avril au 30 septembre, les déchèteries du canton basculent en horaires d'été et fermeront à 18H00 au lieu de 17H00.

Pharmacies de garde

Du 31/01 au 07/02	Pharmacie Dagois Poirel à Genlis
Du 07/02 au 14/02	Pharmacie Abarkane à Auxonne
Du 14/02 au 21/02	Pharmacie De Biasi-Drain à Genlis
Du 21/02 au 28/02	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 28/02 au 07/03	Pharmacie Clavière-Meunier à Genlis
Du 07/03 au 14/03	Pharmacie Bonot à Auxonne
Du 14/03 au 21/03	Pharmacie Dubois-Varin à Longeault
Du 21/03 au 28/03	Pharmacie Butin à Auxonne
Du 28/03 au 04/04	Pharmacie Vernizeau à Auxonne
Du 04/04 au 11/04	Pharmacie Dagois Poirel à Genlis
Du 11/04 au 18/04	Pharmacie Abarkane à Auxonne
Du 18/04 au 25/04	Pharmacie De Biasi-Drain à Genlis
Du 25/04 au 02/05	Pharmacie Bonot à Auxonne
Du 02/05 au 09/05	Pharmacie Clavière Meunier à Genlis
Du 09/05 au 16/05	Pharmacie Dubois-Varin à Longeault
Du 16/05 au 23/05	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 23/05 au 30/05	Pharmacie Butin à Auxonne
Du 30/05 au 06/06	Pharmacie Dagois Poirel à Genlis
Du 06/06 au 13/06	Pharmacie Vernizeau à Auxonne
Du 13/06 au 20/06	Pharmacie Abarkane à Auxonne
Du 20/06 au 27/06	Pharmacie De Biasi-Drain à Genlis
Du 27/06 au 04/07	Pharmacie Clavière-Meunier à Genlis
Du 04/07 au 11/07	Pharmacie Bonot à Auxonne
Du 11/07 au 18/07	Pharmacie Dubois-Varin à Longeault
Du 18/07 au 25/07	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 25/07 au 01/08	Pharmacie Butin à Auxonne
Du 01/08 au 08/08	Pharmacie Dagois Poirel à Genlis
Du 08/08 au 15/08	Pharmacie Vernizeau à Auxonne
Du 15/08 au 22/08	Pharmacie Abarkane à Auxonne
Du 22/08 au 29/08	Pharmacie De Biasi-Drain à Genlis
Du 29/08 au 05/09	Pharmacie Clavière-Meunier à Genlis

Retrouvez ces informations sur IntraMuros.

Vie associative

Amicale de Tillenay

Activités fit'dance avec Cindy

- Activités tous les lundis (sauf vacances et jours fériés) pour les adultes de 19 h 30 à 20 h 30
- Activités tous les jeudis (sauf vacances et jours fériés) pour les enfants 4 à 6 ans de 17 h 30 à 18 h 30.
- Activités tous les jeudis (sauf vacances et jours fériés) pour les enfants 7 à 11 ans de 18 h 30 à 19 h 30
- Prévoir une paire de tennis propre pour la salle des fêtes, une bouteille d'eau, une petite serviette et une tenue de sport.
- Rendez-vous à la Salle ERL de Tillenay.

Informations importantes

- Préinscriptions à partir du 2 juin 2025 sur HELLO ASSO
- Tarif : adultes et enfants : 80 € (avec attestation qui vous sera remis pour remboursement auprès de votre CE)
- ATTENTION !!! 20 places sont disponibles pour LES 4-6 ANS et 20 places pour les 7-11 ans.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032

L'amicale de Tillenay vous propose de la **location de vaisselle**, assiettes, verres, couverts, couteaux, fourchettes, ... pour tous vos événements tels qu'un mariage, un anniversaire, une soirée privée, un dîner, un cocktail.
- Prix pour les habitants de Tillenay : 2 €/ pers
- Prix pour les extérieurs : 3 €/pers

Forfait pour le week-end. Comprend 9 pièces/personne : une assiette plate, une assiette dessert, un verre à eau, un verre à vin, une flute, une tasse à café et 3 couverts en inox. Le lavage est pris en charge par le loueur. Retrait et la restitution se fera au local. Toute casse sera facturée.
Des panières à pains, saladiers, carafes, coupelles et plateaux sont également à la disposition de la location
La location d'un habitant de Tillenay pour un extérieur est interdite !!
Pour toute réservation merci d'adresser un mail à : amicaledetillenay@gmail.com

Bouge ton Ecole

L'ensemble du bureau ainsi que tous les membres de Bouge ton École vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025.
Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre générosité lors de nos différentes actions. Ceci nous a permis une fois encore de gâter les enfants de l'école.
Nous vous retrouverons lors de la fête de fin d'année de l'école.
A très vite.
L'équipe de Bouge ton École.

Evènements associatifs des prochains mois

31/01 : soirée jeux de société par la SAB à la salle ERL, à partir de 19H00.
Entrée gratuite, petite restauration et buvette sur place
En partenariat avec l'association « Les aventuriers du jeux » de Trouhans.

15/03 : Les Tillness'Fit, à l'occasion de la St Patrick organise une petite fête de la bière.

16/03 : Les Tillness'Fit organisent un loto spécial enfants (700 € de lots à gagner).

12/04 : L'association de chasse de la commune organise son traditionnelle lâcher de truites qui aura lieu au lac, le samedi 12 avril 2025 à partir de 8h. Prix : 15€ la canne avec prises illimitées, inscriptions au 06 22 00 02 89

06/07 : L'amicale de Tillenay organise son gala de danse qui aura lieu à la salle ERL, le 06 juillet 2025

D'autres évènements peuvent être organisés d'ici la parution de la prochaine Feuille de Tilleul prévue en septembre prochain.

N'hésitez pas à suivre les actualités de la commune sur l'application Mobile IntraMuros ou sur la page Facebook !

Voyage de l'Amicale :

La percée du vin jaune revient en 2026 !!!
Après un an de pause, les ambassadeurs des vins jaunes du Jura annoncent le grand retour de leur fête vigneronne. Afin de célébrer joyeusement cette fête à Lons-le-Saunier comme il se doit dans la joie et le bonne humeur L'amicale de Tillenay organisera un bus le 7 février 2026
- Départ de Tillenay (stade de foot) - Heure à définir
- Arrêt à Auxonne (parking aldi)
arrêt casse croute de l'amitié
- Retour Tillenay

Les réservations se feront sur helloasso dès le 1er septembre 2025.
Attention il n'y aura pas de places pour tout le monde !

Tillness'Fit

En 2024, Till'Ness Fit proposait 2 disciplines : le renforcement musculaire et le kangoo.

Ce fut une belle saison, qui nous a permis de proposer des animations comme la St Patrick, le loto pour les enfants.
Grâce aux participations des habitants du village et des alentours, nous avons pu offrir à l'école du Tilleul du matériel sportif (24 crosses de hockey, 2 cages de hockey des palets et ballons).

Cette saison 2025, l'association propose une nouvelle activité le jeudi soir de 19h45 à 21h15 : la danse, en plus du renforcement musculaire et du kangoo.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:27 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/64032